

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Juin 2017 à 20h00

Président : M. DUSSART

Etaient présents : MM. JEUNIAUX, CANDELIER, RICHARD, CAPRON, GUY, PROCHWICZ, GAUDIERE, Mmes LEFEBVRE, HENNON, ISEBE.

Absents excusés : Mme COURTEAUX, excusée, ayant donné une procuration de vote à M DUSSART
M POURNY, excusé, ayant donné une procuration de vote à M JEUNIAUX

Secrétaire de séance : Mme LEFEBVRE

Date de Convocation : 20 Juin 2017

Date de la séance : 27 Juin 2017

Affichée le : 04 Juillet 2017

Ordre du Jour :

I) L'ajout de trois délibérations

M. le Maire demande l'ajout de trois délibérations concernant :

- Durée d'amortissement des subventions d'équipement.
- Inscription budgétaire des amortissements.
- Encaissement d'un chèque de DBS, photocopieur.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'ajout de trois délibérations.

II) Approbation du compte rendu du 15 Mai 2017

Sans remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

III) Délibérations :

✓DIA : Parcelle n° ZE n° 75

Monsieur le Maire donne lecture de la DIA envoyée par Maître QUEQUET, notaire à Saint-Saulieu (80), concernant la parcelle Section ZE n°75 située au chemin de Conty à Vers sur Selle (80480).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, décident à l'unanimité des membres présents de ne pas faire valoir le droit de préemption sur la parcelle nommée ci-dessus.

✓DIA : Parcelle n° ZE n° 74

Monsieur le Maire donne lecture de la DIA envoyée par Maître QUEQUET, Notaire à Saint-Saulieu (80), concernant la parcelle Section ZE n°74 située au chemin de Conty à Vers sur Selle (80480).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, décident à l'unanimité des membres présents de ne pas faire valoir le droit de préemption sur la parcelle nommée ci-dessus.

✓DIA : Parcelle n° AE 18

Monsieur le Maire donne lecture de la DIA envoyée par Maître LHERMITTE, Notaire à Feuquières en Vimeu (80), concernant la parcelle Section AE n° 18 située 23 rue de Conty à Vers sur Selle (80480).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, décident à l'unanimité des membres présents de ne pas faire valoir le droit de préemption sur la parcelle nommée ci-dessus.

✓ Assurance APRIL : Encaissement d'un chèque

Monsieur le maire explique aux membres du conseil que M JEANSONI a été en arrêt de travail pendant la période du mois d'avril et que dans le cadre du contrat Risques Statutaires Ste APRIL PREPAR, nous avons reçu un chèque de 568.57€ en règlement des indemnités journalières.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents l'encaissement du chèque de la Ste APRIL concernant le décompte de règlement des indemnités journalières d'un montant de 568.57€

✓ Location du logement n°2 chemin de Dury : Montant du loyer

Monsieur le maire explique que Mme GAMBIER Typhaine va déménager du logement communal situé au n°2 chemin de Dury à Vers sur Selle dans quelques semaines.

Monsieur le maire propose que le loyer mensuel reste à 800.00€ (huit cents Euros) pour la prochaine location.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents le montant du loyer de 800.00€ pour la prochaine location dès le mois qui suivra le déménagement de Mme GAMBIER avec les conditions suivantes :

Le bail et l'état des lieux seront faits sous seing privé.

Le montant du loyer est fixé à 800.00€ par mois, recouvré par le Percepteur le 05 du mois en cours.

Une garantie d'un mois de loyer sera demandée à la signature du bail.

Les membres du Conseil municipal autorisent le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

✓ DM n°1 : Remboursement de la caution du logement et inscription budgétaire

Monsieur le maire explique que Mme GAMBIER Typhaine va déménager du logement communal situé au n°2 chemin de Dury à Vers sur Selle. Il faudra rendre la caution. Les crédits à l'article 165 ne sont pas inscrits au budget 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents le remboursement de la caution et l'inscription budgétaire de :

Montant total de 800€ TTC prélevé en fonctionnement au C 615221

Affecté au C023 (Virement à la section d'investissement)

Affecté au C021 (Virement de la section de fonctionnement)

Affecté en investissement au C 165 (Dépôts et cautionnement rendus)

✓ DM n°2 : Admission en non-valeur et inscription budgétaire

Monsieur le maire explique qu'il y a deux anciennes créances non recouvrées qu'il faudrait annuler.

Le montant des créances non recouvrées s'élève à 22€ et correspondent à deux titres du centre de loisirs de 2013 et 2014.

Au regard de la liste fournie par le service contentieux de la Perception et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents l'admission en non-valeur des deux titres pour la somme de 22.00€ et l'inscription budgétaire suivante :

Montant total de 22.00€ TTC prélevé en fonctionnement au C 615221

Affecté en fonctionnement au C 6541 (Créances admises en non-valeur)

✓ Durée d'amortissement des subventions d'équipement

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2321-2,

Vu le décret n° 96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L.2321-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable depuis le 1er janvier 1999,

Considérant que les subventions d'équipement versées figurent désormais sans la catégorie des immobilisations qui doivent obligatoirement être amorties,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents

De fixer à :

- Trente ans (30) à partir de l'année d'amortissement 2016, la durée d'amortissement des subventions qui financent des biens immobiliers ou des installations, amortissement des subventions versées au chapitre « 204 »

✓DM n°3 : Provision des amortissements et inscription budgétaire

Dans le cadre des amortissements des subventions versées au chapitre « 204 », il est demandé au Conseil municipal d'autoriser les virements et inscriptions de crédits ci-après :

Montant total de 3564.00€ affecté au C 6811 (op 42) Dotations aux amortissements

Diminué au C023 (Virement à la section d'investissement)

Diminué au C 021(Virement de la section de fonctionnement)

Affecté en Investissement en recettes au :

- C 28041512 (op 40) pour 219.00€ (op 20169)

- C 28041582 (op 40) pour 2622.00€ (op 2016 13)

-C 28041582 (op 40) pour 723.00€ (op 2016 19)

Sur proposition de Monsieur le maire, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents, valident les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

✓DBS Photocopieur : Encaissement d'un chèque

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que suite à la location du nouveau photocopieur, DBS rembourse la somme de 1 132.52€ correspondant à un acompte des loyers.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents l'encaissement du chèque d'acompte de la Ste DBS pour un montant de 1132.52€

III) Informations Vers sur Selle

➤ Présentation de M. DUSSART

SIVOM de Boves

Les travaux de la voie communale de Clairry-Saulchoix entre la RD138 à la RD 1029 seront effectués après la moisson.

Une réunion aura lieu le lundi 10 juillet en ce qui concerne le transfert de l'aide-ménagère.

Syndicat Sud Amiénois

Le SISA a été retenu pour entrer dans l'expérimentation SPASAD réunissant un service de soins à domicile et un service d'aide à domicile

Jurés d'Assises pour l'année 2018

Le tirage au sort a eu lieu le 23 juin à Amiens, pour le canton Amiens-7 et 3 personnes du village ont été tirées au sort. Un courrier leur sera envoyé pour information.

Produit exceptionnel de la TADEM

Avons reçu un courrier de M Olivier JARDE, nous informant de la répartition du produit de la TADEM au titre de 2016 mais aussi celui exceptionnel d'un reliquat couvrant la période de 2005-2008.

Le montant alloué à notre commune s'élève à un total de 16 793.00€ dont 10 341.00€ de reliquat.

Subvention des associations

La Perception nous a transmis un nouveau formulaire unique de demande de subvention à utiliser par les associations souhaitant demander une subvention à la commune.

Terrain de pétanque

Est en cours de réalisation.

Séminaire des Maires

A lieu le vendredi 30 juin et samedi 01 juillet à Brugges.

Amiens Métropole

Plateforme multiservices

Une visite et un diagnostic du pont seront effectués par les services d'Amiens Métropole.

En début de l'année 2019, le service d'espaces verts de l'agglomération mettra à notre disposition des végétaux en tout genre pour agrémenter le cadre de vie de notre commune.

La boîte à lire a été déposée à la mairie, l'inauguration pourrait avoir lieu le 21 juillet 2017 à 18h00.

TOUR DE TABLE

M JEUNIAUX

Plan canicule

Nous avons distribué aux personnes seules et fragiles, les documents relatifs au plan canicule, dans l'attente du retour des documents. Environ 30 personnes sont concernées.

M PROCHWICZ

Vers l'Info

Dernière parution du Vers l'Info en juillet/Août. Il sera remplacé par un bulletin trimestriel en couleur.

Nous avons reçu de la documentation sur la maladie de Lyme et sur la dangerosité de la baignade.

Fibre optique

Les travaux s'effectuent régulièrement.

Mme ISEBE

Comité des fêtes

Une réunion est prévue le lundi 03 juillet à 17h30 à la mairie pour l'organisation du 14 juillet.

Feu de Saint Jean

La soirée s'est bien déroulée mais un peu moins de monde que l'an passé.

M CAPRON

Défibrillateur

Demande une nouvelle formation pour l'utilisation des 2 défibrillateurs et que ceux-ci soient accessibles.

DICRIM

Le dossier est à actualiser en commission.

Mme LEFEBVRE

Voirie

Demande la pose d'un miroir rue Auguste Renoir car il y a un manque de visibilité.

M DUSSART

Rythmes scolaires

Nous sommes dans l'attente du décret.

Lotissement

Plusieurs lots sont réservés.

Réunion de Conseil

La prochaine réunion des commissions aura lieu le jeudi 07 Septembre à 19h30

Et

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le Mardi 19 Septembre 2017 à 20h.

Sans autre question des membres du Conseil municipal, Monsieur le Président lève la séance à 21h55.